

**PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
LIGUE des PAYS NORMANDS
FFESSM.**

L'an Deux mil sept et le 14 décembre, à 18 h 30

Sur convocation de la FFESSM, conformément aux dispositions statutaires de la fédération, les Clubs et SCA dont le siège social est situés sur les territoires de haute et basse Normandie se sont réunis à partir de 18h30 à CAEN (14000) au sein de la Maison de quartier Folie-Couvre-Chef.

Accueil, émargement, contrôle des voix et secrétariat sont assuré par B.Martin, T.David, P.Coupey.

Ouverture de l'Assemblée Générale :

Le président de la FFESSM, Roland Blanc, ouvre la séance ; Il expose les raisons et objectifs de la création d'une Ligue des Pays Normands. Pierre Dunac, président de la Commission juridique nationale précise les modalités des votes et l'organisation de l'AG.

Déroulement de l'assemblée générale constitutive et des procédures de vote.

Après échanges entre les participants il est essentiellement précisé :

- Pour voter il faut que les représentants soient physiquement présents.
- Statuts et Règlement intérieur types avec certaines options au choix des membres votants (- nombre de membres du Comité Directeur en dehors de la représentation des SCA- ; -Liste bloquée ou uninominale pour élire les membres du Comité Directeur- ; mode d'élection des présidents de commission)
- Proposition pour cette fin d'olympiade que les présidents des cinq CODEP se présentent au comité directeur de la future ligue entourés de 3 ou 4 colistiers afin de représenter harmonieusement le territoire normand et affirmer la légitimité.
- Retenu par vote à main levée le principe pour cette fin d'olympiade d'autoriser exceptionnellement le cumul de président de CODEP et de président de Ligue si la situation se présentait. Un dernier article en ce sens est ajouté aux dispositions transitoires contenues dans le projet de statuts soumis au vote
- 3 postes féminins (statutaire.)
- Il est aussi proposé un siège social à l'adresse :
Stade Nautique.
17 avenue Albert Sorel.
14 000 CAEN.

* * *

Adoption des statuts. Adoption du règlement intérieur.

Après avoir été votées, les résolutions suivantes sont adoptées :

1- Nombre de membres au CD : 15 plus 1 représentant SCA.

NOMBRE DE MEMBRES		VOTANTS	VOIX
Nbre	Voix	140	134
12	7		
13	2		
15	118		
16	7		
	134 Exprimées		

2- Liste bloquée pour l'élection des membres du Comité Directeur à partir de l'élection qui aura lieu en 2009.

TYPE DE SCRUTIN	VOTANTS	VOIX
	140	134
Liste		101
Uninominal		29
Blancs		4
	134	

3 - Election du président de commission : l'option 2 est retenue ; Le Président de Commission est choisi par les membres pratiquant l'activité et proposé à l'approbation de l'AG.

ELECTION COMMISSIONS	VOTANTS	VOIX
	140	136
Option 1		0
Option 2		127
Option 3		9
	136	

Les statuts et règlement intérieur ayant été ainsi complétés, il est procédé au vote de leur adoption respective :

Les statuts sont adoptés à l'unanimité

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité

* * *

Election des membres du comité directeur de la Ligue et de son président.

15 candidats se présentent dont trois femmes

Il est procédé au vote à bulletin secret ; Après vote, les 15 candidats sont élus.

	VOTANTS	VOIX
	140	135
AUGEUL Michel		135
BEAUPLET Bérengère		135
		135
CADIOU Patrice		135
DAVID Philippe		125
DAVID Serge		131
LECHARTIER Jean		134
LEGRIX Franck		125
LOUVEL Christophe		120
LOUVEL Maryline		129
OLIVE Jean		130
PATRON Patrice		135
RIZI Daniel		127
TRIPAULT Jean Noël		128
VIENNE Philippe		133
BLOTTIERES Gilles		2

Les élus se retirent et proposent au poste de Président Monsieur Philippe David ; Cette proposition est soumise au vote de l'AG qui confirme ce choix.

	président	
	140	134
OUI		121
NON		10
Blancs		3

Le Président de La ligue présente les membres du bureau de la ligue.

Après remerciements et vœux de bon fonctionnement, les Présidents Roland Blanc et Philippe David déclarent close ce jour à 23 h .00, l'Assemblée Générale constitutive de la Ligue des Pays Normands.

Fait à CAEN, le 14 décembre 2007

Le Président

le Secrétaire